

Image not found or type unknown



Durée de preavis de son logement

Par **bettyboop3314_old**, le **07/12/2007 à 23:33**

Je perçois l'allocation handicapé, je suis locataire, je voudrais partir ai je droit à un mois de préavis car je suis reconnu travailleur handicapé ou je dois les 3 mois de préavis comme les autres ?

Par **Mike46**, le **08/12/2007 à 10:31**

Bonjour,
Oui vous êtes tenu d'un préavis de 3 mois ,le fait d'être travailleur handicapé n'entrant pas en compte, sauf dans les cas inscrit dans le Post-it.
Cordialement.